



***Communiqué ANJEU-tc sur les « dispositifs ITEP »
Avis et points de vigilance***

Fin 2011, le rapport « dispositif Itep, pour un parcours de soins et d'accompagnement personnalisé » piloté par l'AIRE et l'Uniopss était officiellement présenté.

L'objectif de ce rapport était de démontrer que « l'ITEP fonctionnait d'ores et déjà comme un dispositif institutionnel d'accompagnement en soi » et d'obtenir à terme, une reconnaissance officielle de l'ITEP comme « structure unique intégrant les diverses modalités d'accompagnement en une seule entité ».

2013 sera l'année de l'expérimentation de ce dispositif et par conséquent également celle de l'évaluation de la pertinence de ce mode de fonctionnement.

ANJEU-tc, tient à affirmer son intérêt pour cette proposition. En tant qu'association nationale de parents d'enfants et de jeunes souffrant de troubles psychologiques et du comportement et par conséquent, représentante de parents de jeunes accueillis en ITEP.

Le principe du « dispositif ITEP » pour un parcours décloisonné de l'enfant au sein de l'institution apporte indéniablement des réponses plus adaptées : une meilleure prise en compte de sa problématique, de son caractère évolutif et dans de meilleurs délais.

Dans cette optique ANJEU-tc souscrit tout à fait au rapprochement des SESSAD afin qu'ils fassent partie intégrante des ITEP.

ANJEU-tc salue également la prudence des auteurs de ce rapport qui soulignent les écueils possibles, notamment les éventuelles dérives liées à des contraintes organisationnelles ou financières, la question de l'égalité de traitement et le problème du maillage géographique.

Cependant certaines interrogations persistent quant à sa mise en œuvre concrète et particulièrement sur la place des parents dans ces nouvelles dispositions :

- Quelles procédures garantiront qu'ils seront réellement associés aux décisions concernant les modalités d'accompagnement de leur enfant ? Qu'ils en resteront de véritables acteurs, hors du champ d'influence des structures et de leurs professionnels ?
- Quels recours auront-ils en cas de désaccord sur le choix des modalités ou sur les moyens mis en œuvre ?

ANJEU-tc demande que les points suivants soient explicitement précisés :

1. Les établissements devront travailler étroitement avec les parents à l'élaboration du projet et à chacune de ses adaptations et modifications de l'accompagnement. Le simple recueil de leur consentement ne peut suffire. Ce qui suppose en premier lieu que les parents reçoivent toutes les informations les mettant en réelles conditions de prendre des décisions (sur les modalités de l'accompagnement, le caractère, le fonctionnement, les missions ... de l'établissement qui accueillera leur enfant et sur les partenariats engagés.) Ils doivent être systématiquement entendus afin de participer à l'élaboration du projet.
2. Les établissements devront veiller à appliquer strictement la recommandation du rapport visant à informer la CDAPH, par écrit, à chaque étape : lors de l'admission et à chaque adaptation ou révision de l'accompagnement. La CDAPH restant la commission chargée du suivi de l'accompagnement.
3. En cas de désaccord sur les modalités de l'accompagnement ou sur sa mise en œuvre, les institutions devront s'attacher à donner aux parents ou représentants légaux, une réelle possibilité de recours.
Pour ce faire ils devront être informés - via les structures ITEP ou via les MDPH - du nom et des coordonnées de l'instance compétente à saisir et de la marche à suivre. Cette instance devra statuer dans des délais compatibles avec la temporalité des modifications des accompagnements.
En l'état actuel des nominations des personnes qualifiées, encore ineffectives dans bon nombre de départements - la MDPH, déjà en possession des éléments des dossiers, est certainement l'instance la plus appropriée pour permettre un recours objectif.

L'expérimentation imminente du « dispositif ITEP » devrait permettre de valider concrètement ces différents points et d'apporter une clarification sur les moyens qui seront mis en œuvre afin d'associer pleinement les parents dans cette nouvelle organisation.

Nantes, le 6 février 2013
Le bureau d'ANJEU-tc